

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

D'UNE AUGMENTATION DE CAPACITE TOTALE ANNUELLE DE Déchets de Matériaux de Construction Contenant de l'Amiante (DMCCA)

Installation de stockage de déchets non dangereux

Annexes obligatoires et volontairement transmises



SAINT MARTIN DU TERTRE (95)

Département du Val d'Oise

Avril 2023

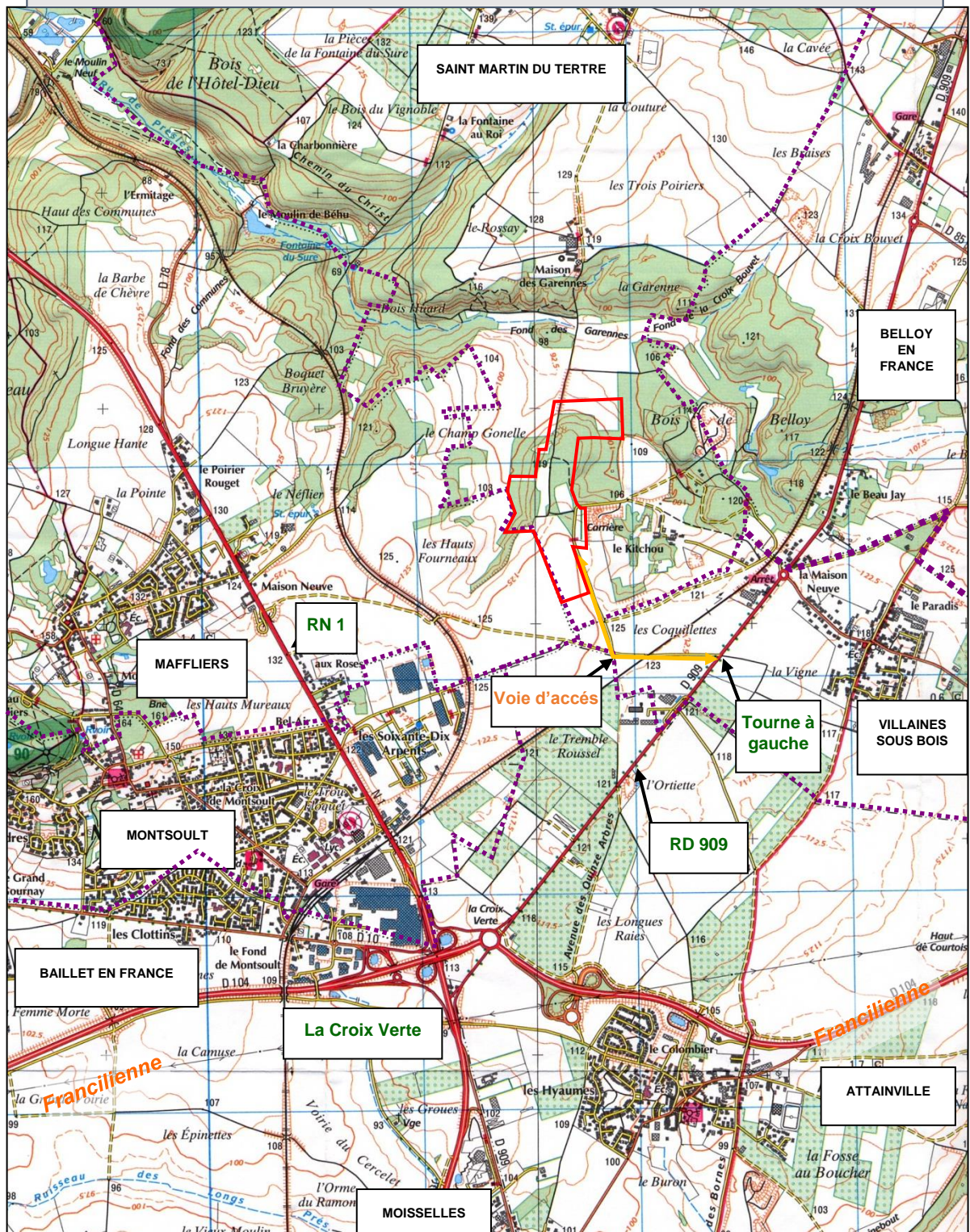
TABLE DES MATIERES


ANNEXES.....	
Annexe obligatoire 1 : Document CERFA n°14734.....	3
Annexe obligatoire 2 : Plan de situation au 1/25 000 ^{ième}	5
Annexe obligatoire 3 : Photographies datées de la zone d'implantation	7
Annexe obligatoire 4 : Plan du projet autorisé.....	10
Annexe obligatoire 5 : Plan des abords du projet autorisé	12
Annexe obligatoire 6 : Site Natura 2000	14
Annexe volontairement transmise 1 : Notice d'incidence relative au transport routier	16



Annexe obligatoire 2 : Plan de situation au 1/25 000^{ième}

CARTE DE LOCALISATION ET ACCES au 1/25 000^{ème}



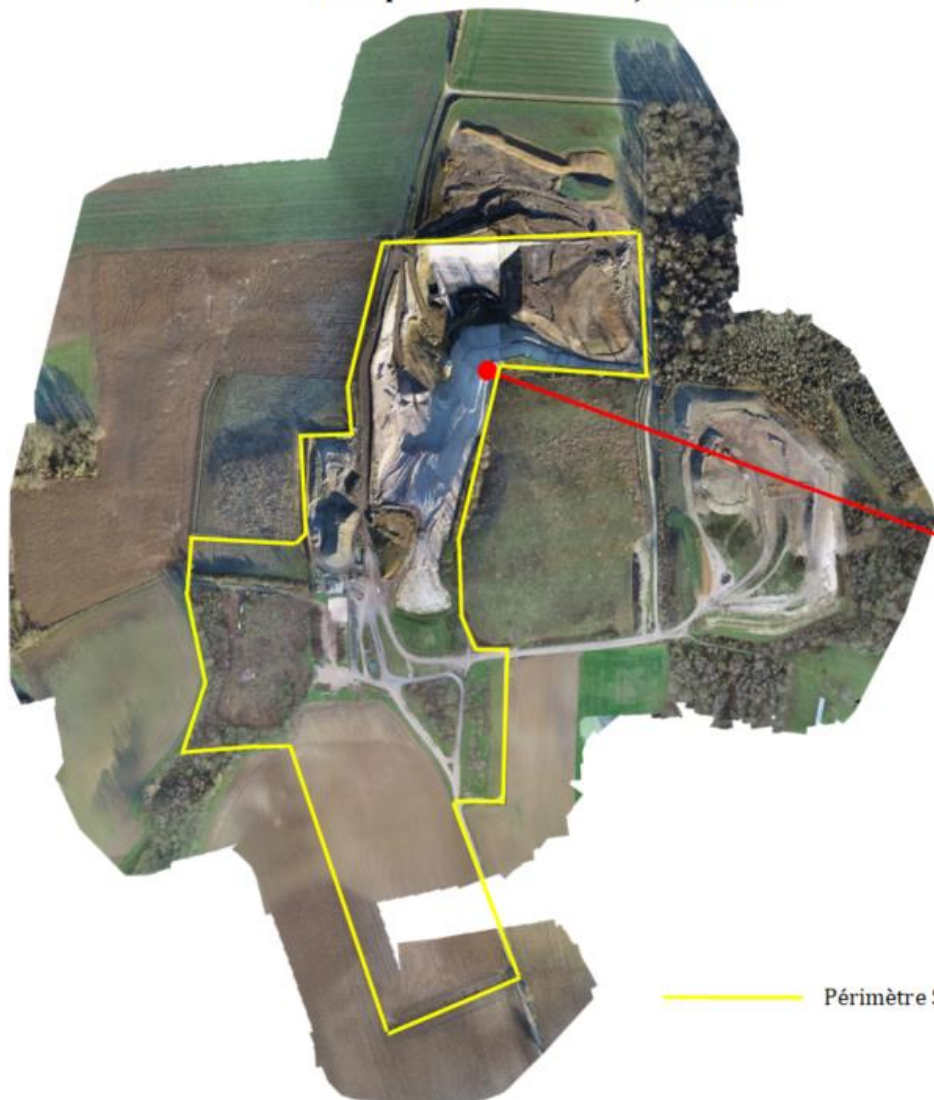
 Extension de carrière autorisée (AP 18/04/2016) et extension ISDND DMCCA (AP 10/03/2020)

 Limites communales



Annexe obligatoire 3 : Photographies datées de la zone d'implantation

Photos prises le 12 avril 2023 et
ortho photo datant du 18 janvier 2023

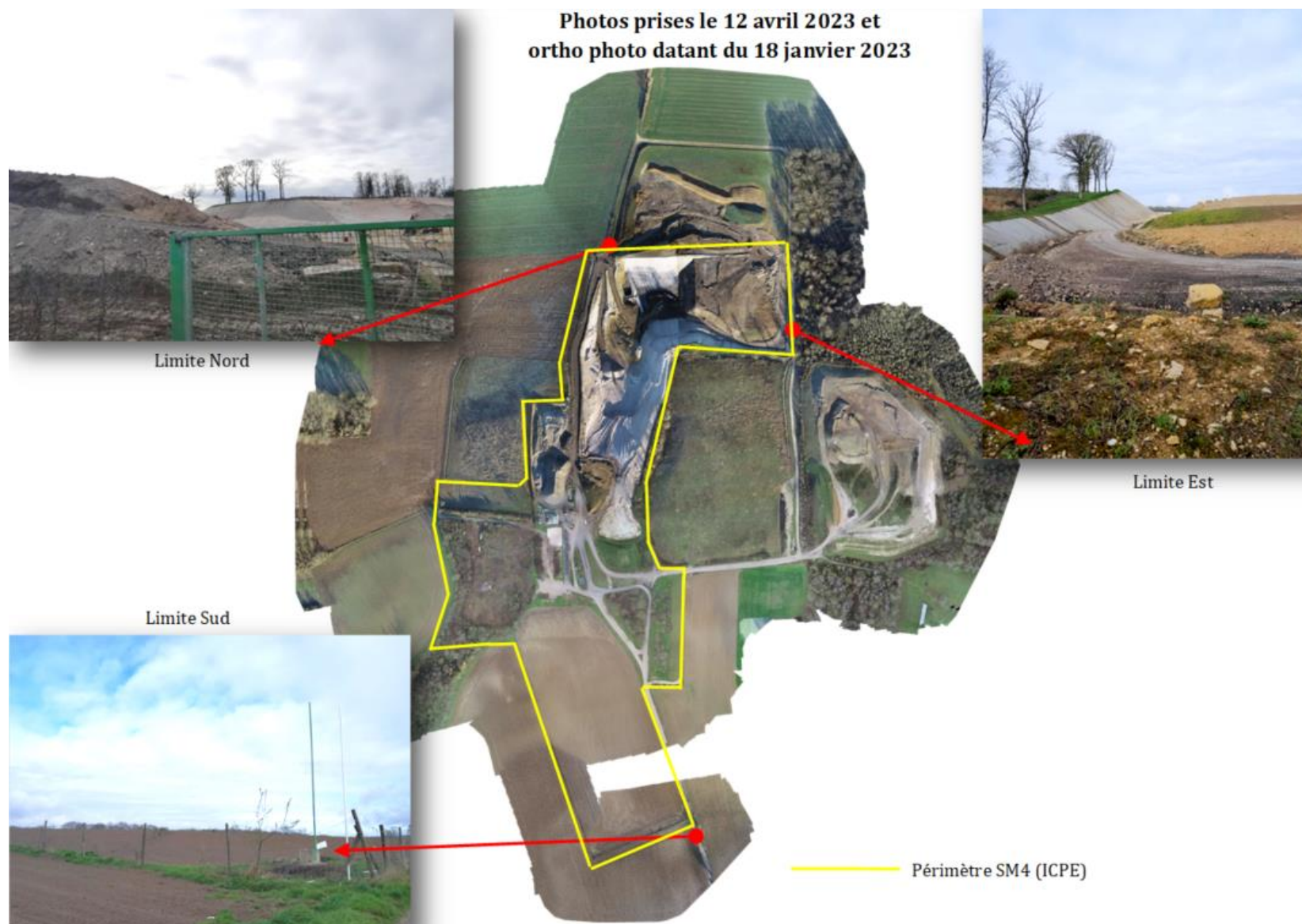


Vue panoramique du casier Nord en cours d'exploitation



— Périimètre SM4 (ICPE)

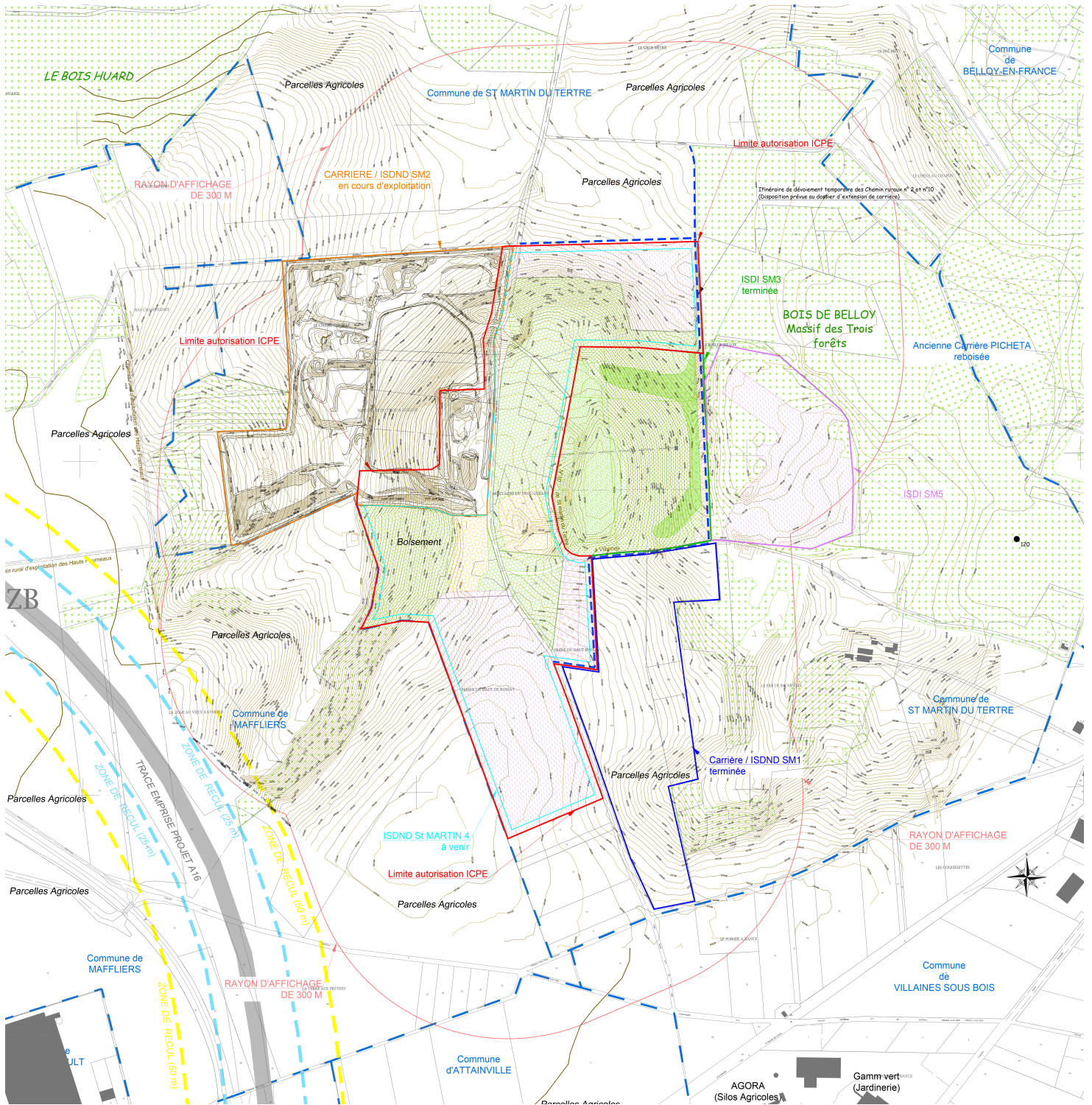
Demande d'Examen au Cas par Cas
TERSEN établissement PICHETA – SAINT-MARTIN-DU-TERTRE



Annexe obligatoire 4 : Plan du projet

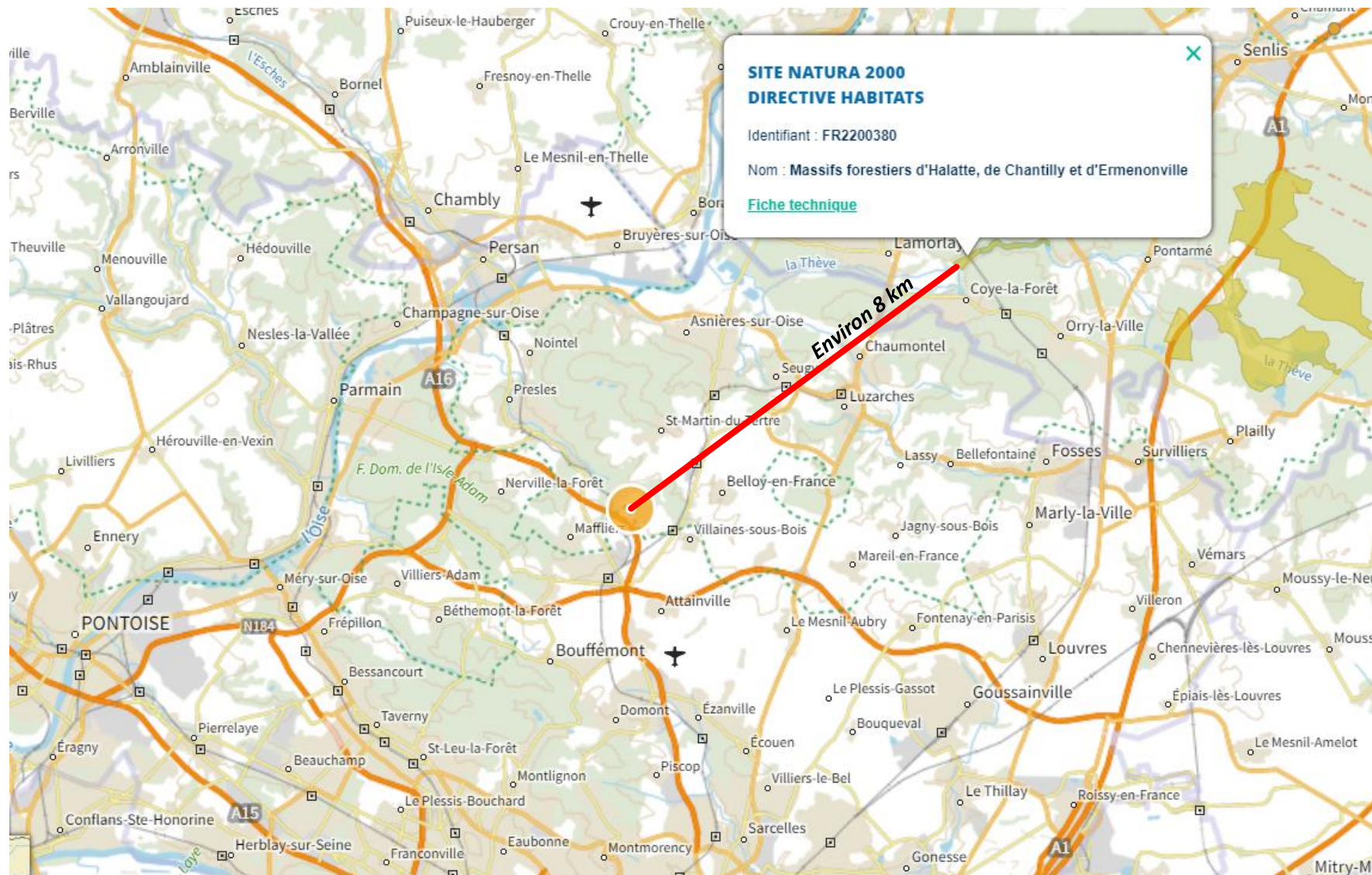
Annexe obligatoire 5 : Plan des abords du projet autorisé

Demande d'Examen au Cas par Cas
TERSEN établissement PICHETA – SAINT-MARTIN-DU-TERTRE



Annexe obligatoire 6 : Site Natura 2000

Demande d'Examen au Cas par Cas
TERSEN établissement PICHETA – SAINT-MARTIN-DU-TERTRE



Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000

Annexe volontairement transmise 1 : Notice d'incidence relative
au transport routier

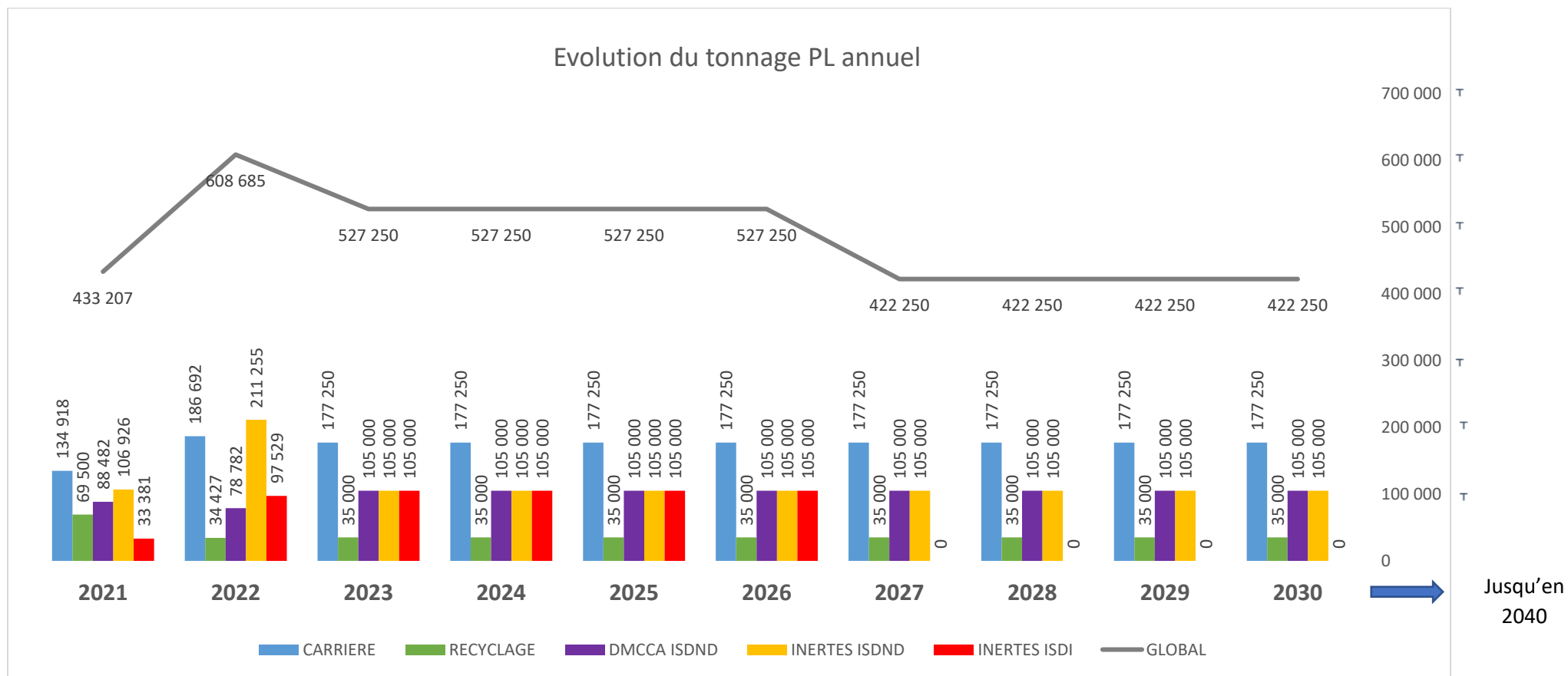
Les suivis journaliers des trafics du site ont permis d'évaluer la quantité de poids lourds affectée à chaque d'activité. De plus, en vue de faire face à l'augmentation ci-dessous estimée, le renforcement du double fret dans les années à venir permettra d'aboutir à une diminution du nombre de PL/jour.

Les graphiques s'appuient sur les hypothèses suivantes (T = tonnes) :

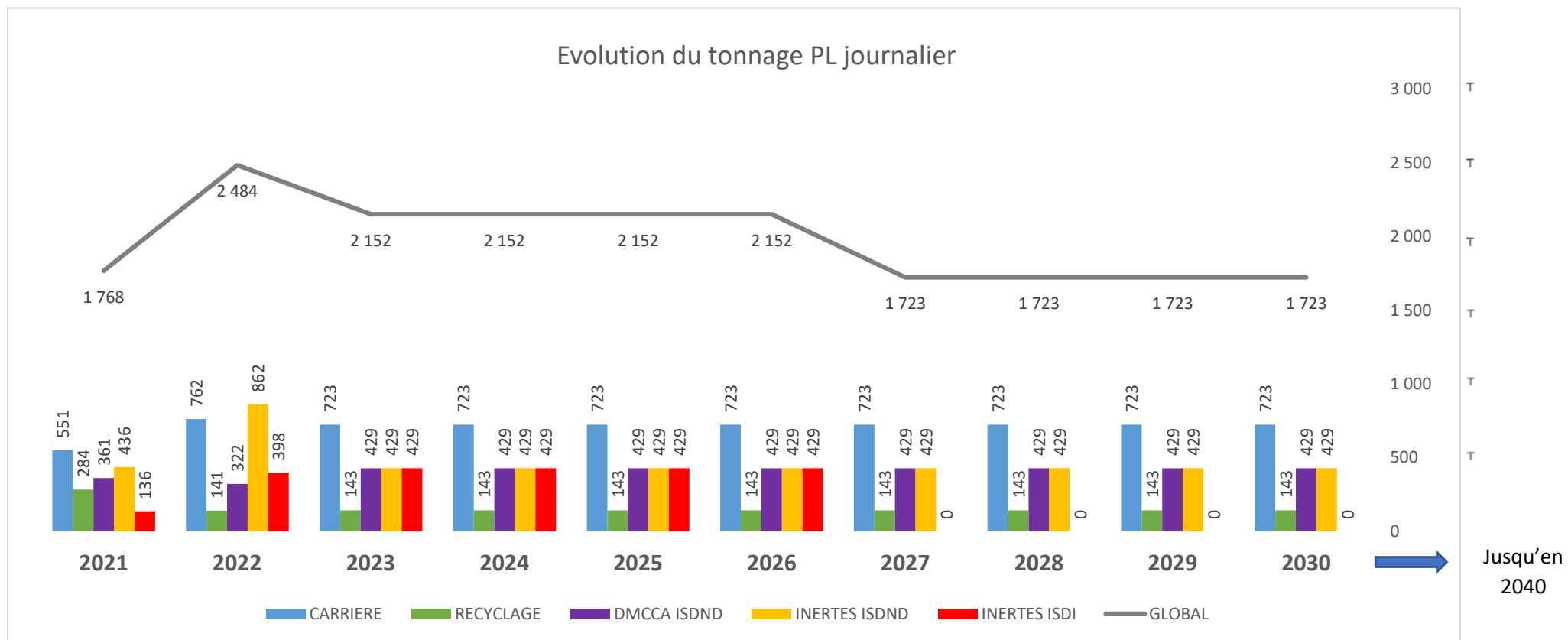
Hypothèses	
Nombres de jours travaillés par année	245 j/an
Trafic carrière	200 000 T/an
Trafic recyclage	35 000 T/an
Trafic Inertes ISDI	105 000 T/an
Rapport stockage amiante/terre inerte de recouvrement & réaménagement	2
Trafic Inertes ISDND	210 000 T/an
Double fret n°1	65% des apports en bétons partent en sablons : impact sur le trafic carrière
Double fret n°2	50% des apports des inertes ISDND partent en sablons : impact sur le trafic ISDND
Tonnage moyen par rotation : AMIANTE	15 T/rotation
Tonnage moyen par rotation : pour les autres activités	27 T/rotation

En fonction des quantités de matériaux prescrites dans l'AP de l'exploitation de l'ISDI, de la quantité portée au maximum de 105 000 tonnes de DMCCA sollicitée dans le présent porter à connaissance et en posant des hypothèses développées ci-dessous, les évolutions du tonnage annuelle et journalier sont les suivants :

Demande d'Examen au Cas par Cas
TERSEN ETABLISSEMENT PICHETA – SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

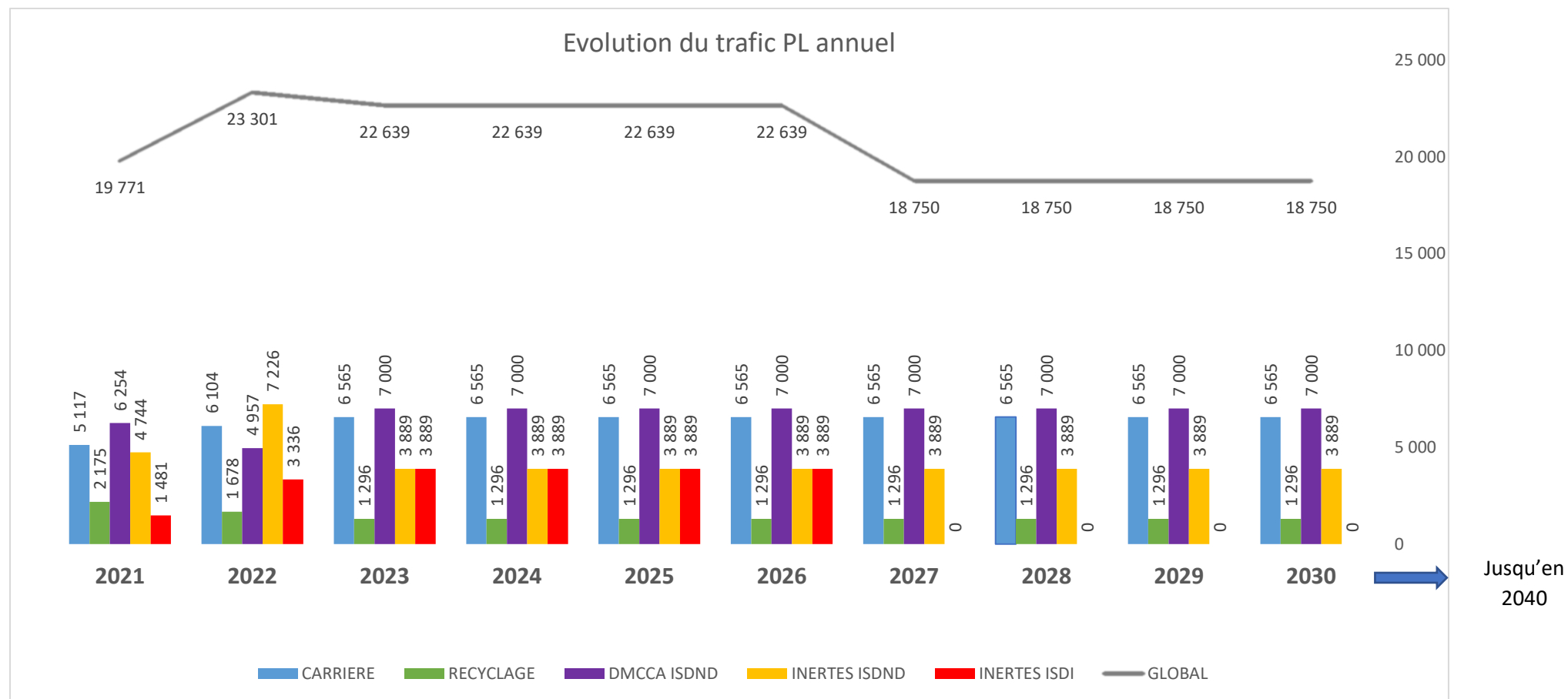


Demande d'Examen au Cas par Cas
 TERSEN ETABLISSEMENT PICHETA – SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

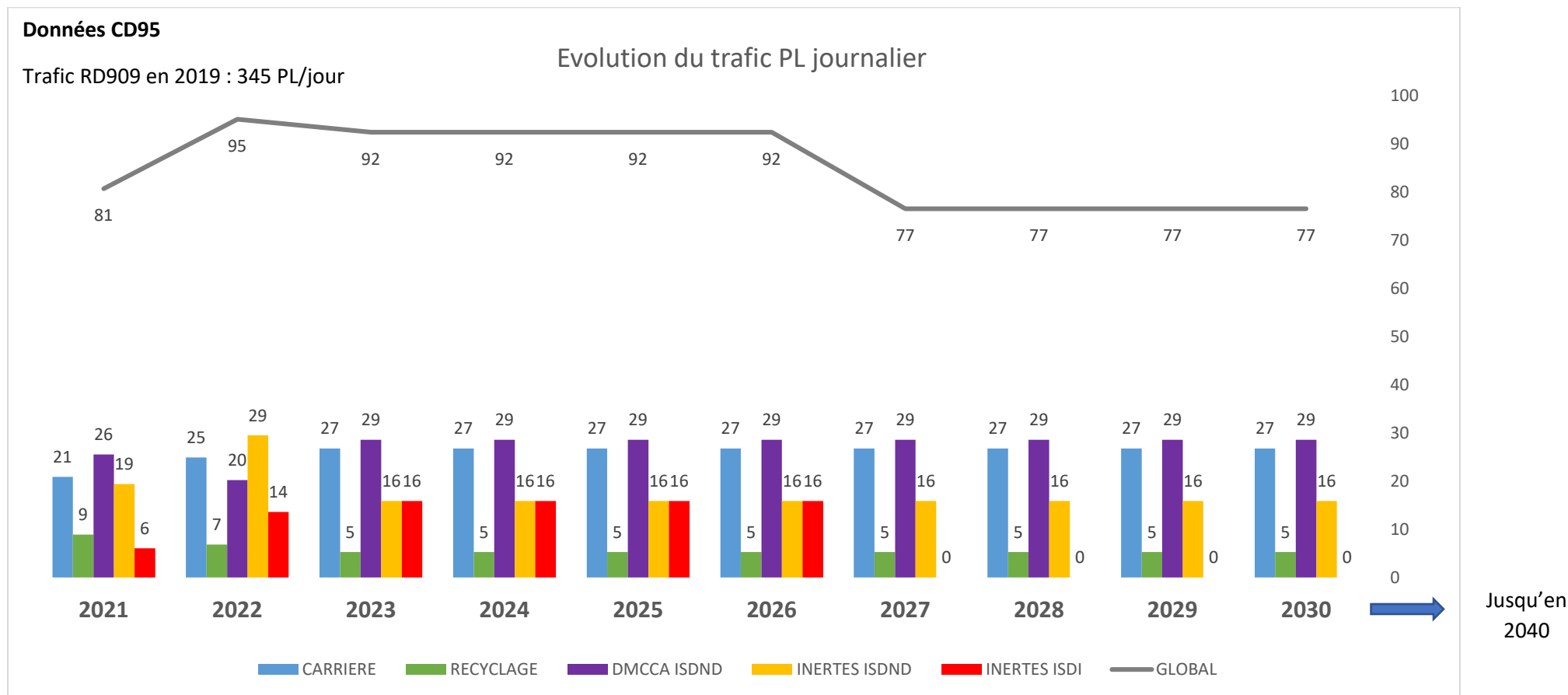


Demande d'Examen au Cas par Cas
TERSEN ETABLISSEMENT PICHETA – SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

A partir des données et des hypothèses précédentes, nous retrouvons les évolutions du trafic annuelle et journalier :



Demande d'Examen au Cas par Cas
TERSEN ETABLISSEMENT PICHETA – SAINT-MARTIN-DU-TERTRE



Ces graphiques permettent de se rendre compte de l'augmentation relativement modérée du trafic actuel durant les prochaines années.

Au printemps 2023, un comptage du trafic actuel sur la RD909 a été réalisé, permettant d'établir une étude d'incidence trafic afin d'obtenir des données récentes pour la demande d'autorisation environnementale qui suivra.